



Strasbourg, 26 avril 2017
PC-CP/docs 2017/PC-CP(2017)9_F

PC-CP (2017) 9

COMITÉ EUROPÉEN POUR LES PROBLÈMES CRIMINELS
(CDPC)

Conseil de coopération pénologique
(PC-CP)

15^e réunion du Groupe de travail
Strasbourg, 10-12 avril 2017

RAPPORT DE RÉUNION SOMMAIRE

Document établi par la
Direction générale Droits de l'homme et État de droit

RÉSUMÉ

Le Groupe de travail du PC-CP :

- a pris note de l'allocution d'ouverture de M. Jan Kleijssen, directeur, Direction de la société de l'information et de l'action contre la criminalité, DG Droits de l'homme et État de droit, en particulier des informations sur l'adoption par le Comité des Ministres de la Recommandation CM/Rec (2017) 3 relative aux Règles européennes sur les sanctions et les mesures appliquées dans la communauté ainsi que sur l'approbation du Guide à l'intention des services pénitentiaires et de probation concernant la radicalisation et l'extrémisme violent ;
- a noté en outre la demande de M. Kleijssen que ces textes soient soutenus au niveau national, et du fait que la traduction allemande du Guide était d'ores et déjà disponible et consultable sur le site web du PC-CP ;
- a pris également note de l'importante couverture médiatique dont a fait l'objet la publication des statistiques annuelles SPACE, de la réunion, très utile et fructueuse, des correspondants nationaux de SPACE I organisée à Strasbourg les 20 et 21 mars 2017, ainsi que du fait que des financements de l'Union européenne allaient être obtenus pour la poursuite du projet en 2018-2019 ;
- a pris note des informations fournies par M. Carlo Chiaromonte, chef de la Division du droit pénal, Direction de la société de l'information et de l'action contre la criminalité, DG Droits de l'homme et État de droit, et plus précisément celles concernant l'état des travaux sur un projet de convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant les biens culturels (laquelle devrait être ouverte à la signature en mai 2017) ; il a noté également le projet de tenue d'une conférence sur le trafic illicite de migrants (23 juin 2017) ; la tenue prochaine d'une deuxième réunion du sous-groupe du CDPC sur le surpeuplement carcéral (7 juin 2017) ; les travaux concernant les victimes d'infractions ; et les dernières demandes d'États non européens en vue d'une adhésion à la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées ;
- a pris note des réponses au questionnaire sur les enfants de parents incarcérés (des réponses de 26 pays ont été reçues, 7 Länder ayant répondu dans le cas de l'Allemagne, ce qui porte le total des questionnaires complétés à 32) ;
- a examiné le texte d'un projet de recommandation sur les enfants de parents incarcérés, document PC-CP (2017) 7, fait un certain nombre de commentaires et de modifications et remercié les deux expertes scientifiques, Mme Kate Philbrick et Mme Ria Wolleswinkel, pour leur travail. Il a été décidé qu'une version révisée du texte, accompagnée d'un rapport faisant le point sur la situation actuelle en Europe - à partir d'informations rassemblées par Children of Prisoners Europe (COPE) et des réponses au questionnaire - et décrivant quelques bonnes pratiques, sera envoyée aux membres du Groupe de travail du PC-CP au plus tard le 19 juin 2017. Le Groupe de travail du PC-CP renverra ses commentaires et suggestions aux expertes scientifiques au plus tard le 31 juillet, et celles-ci adresseront au Secrétariat un projet révisé de recommandation et un projet révisé de rapport au plus tard le 4 septembre, pour examen lors de la prochaine réunion du Groupe de travail du PC-CP (20-22 septembre 2017) ;
- a examiné le document PC-CP (2017) 6 sur la justice réparatrice qui a été préparé par M. Ian Marder, expert scientifique, et remercié ce dernier pour son travail. A également pris en considération l'avis préparé par le Forum européen pour la justice réparatrice (FEJR) et remercié le représentant de cette organisation, M. Tim Chapman, pour cette contribution. Les participants ont débattu sur la portée de la mise à jour et des termes à utiliser (convient-il de remplacer « médiation » par « justice réparatrice », dans la mesure où cette expression peut couvrir le terme de « médiation » ?). Il a été décidé qu'il était nécessaire de conserver « médiation judiciaire » ou « médiation en justice », termes plus précis connus des juridictions et utilisés dans de nombreux systèmes, et qu'il convenait en outre de définir tous les aspects du processus de justice réparatrice en général. Il a été suggéré par ailleurs d'élaborer un ensemble distinct de règles sur le recours à la justice réparatrice dans les établissements pénitentiaires et en probation. Il a été décidé que M. Ian Marder enverra d'ici au 19 juin 2017 un projet révisé du texte de la recommandation et un projet de commentaire sur les règles. Le Groupe de travail du PC-CP lui adressera ses commentaires et suggestions en retour au plus tard le 31 juillet, et M. Ian Marder enverra au Secrétariat au plus tard le 4 septembre une version révisée du projet de texte de recommandation et de commentaire, pour examen à la prochaine réunion du Groupe de travail du PC-CP (20-22 septembre 2017) ;

- a approuvé un premier schéma possible pour la recommandation révisée, qui figure à l'Annexe III du présent rapport ;
- a examiné le rapport modifié sur la révision des Règles pénitentiaires européennes (RPE), document PC-CP (2017) 3 rév, préparé par M. Nikolaos Koulouris et comprenant une contribution du Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme, et remercié l'auteur pour son excellent travail. A tenu avec M. Dirk Van Zyl Smit une conférence par Skype sur les travaux qu'il va mener concernant la révision du commentaire, ainsi que sur le calendrier de cette révision, et évoqué la possible nécessité, au vu de l'évolution de certaines normes (adoption du nouvel Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus ; jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme ; et normes récentes du CPT), d'envisager une révision de certaines règles elles-mêmes. Pour le professeur Van Zyl Smit, il s'agirait en particulier des règles concernant le placement à l'isolement, le bon ordre, les femmes détenues, la santé mentale, le surpeuplement et les organes de contrôle. Cependant, il doit être bien clair et bien compris dès le début de ce processus au niveau du PC-CP et du CDPC que si l'on procédait à une révision, elle ne devrait en aucun cas remettre en cause les normes et principes contenus actuellement dans les RPE ;
- il a par conséquent été décidé que M. Dirk Van Zyl Smit préparerait pour la réunion du PC-CP de septembre 2017 une mise à jour des parties du commentaire concernant les règles à modifier éventuellement pour discussion et préparation d'un document plus détaillé devant être examiné en réunion plénière par le PC-CP et le CDPC en 2017, afin d'obtenir des directives de la part des délégations nationales quant à la révision prévue des RPE. Il a donc été décidé que le projet de commentaire révisé, ainsi que, le cas échéant, le projet de révision de certaines des RPE, seraient prêts pour être adoptés par le CDPC en 2018 ;
- a examiné et approuvé son projet de mandat pour 2018-2019 ;
- a pris des décisions concernant les modifications à introduire dans le projet de programme de la 22e Conférence des directeurs des services pénitentiaires et de probation (CDPPS), qui se tiendra en Norvège les 20 et 21 juin 2017. Il a été décidé de réduire à neuf le nombre d'ateliers, en regroupant certains d'entre eux, et de mettre en place, si cela est possible d'un point de vue logistique, un service d'interprétation simultanée en anglais/français/russe dans l'un des ateliers pour les trois séances consécutives prévues. Les participants ont également décidé qui animerait quel atelier, et des propositions ont été faites concernant la contribution éventuelle de telle ou telle délégation nationale dans tel ou tel atelier, en fonction des réponses apportées au questionnaire envoyé aux services pénitentiaires et de probation en préparation de la CDPPS (25 réponses reçues à ce jour) ;
- a approuvé les projets de conclusions de la CDPPS et décidé de les envoyer aux délégations nationales en temps opportun avant la Conférence, pour examen final avant leur adoption ;
- a pris note de l'exposé de Mme Anita van de Kar-Bachelet, secrétaire du Comité d'experts sur le fonctionnement des conventions européennes sur la coopération dans le domaine pénal (PC-OC), concernant certains aspects pratiques liés à la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur le transfèrement des personnes condamnées (STE n° 112) et de son Protocole additionnel (STE n° 167) : les coûts, la nécessité de traduire les documents, la corrélation existant dans certains cas entre décision de transfèrement et mesure d'expulsion ou de reconduite à la frontière, la question du consentement et les cas dans lesquels il n'est pas obligatoire, et celle de la possibilité, actuellement à l'étude, d'utiliser un outil électronique - avec les problèmes liés à la protection des données qui en découlent ;
- a pris note de la présentation de Mme Simona Ghita, administratrice web et coordinatrice communication web et travail collaboratif, sur le nouveau site web du PC-CP, et salué l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité de ce dernier ;
- a pris note des informations communiquées par ses membres et par le Secrétariat concernant plusieurs réunions auxquelles des membres du Groupe de travail ont participé ou vont prendre part, dans l'objectif de promouvoir le travail du PC-CP, à savoir : l'audition de la Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE) du Parlement européen (9 février 2017, Bruxelles, Belgique) ; la première réunion sur les « Droits de l'homme en prison » pour des spécialistes de Tbilissi et de Soukhomi (1er - 3 mars 2017, Budapest, Hongrie) ; les conférences de presse sur SPACE (13 et 14 mars 2017, Strasbourg et Bruxelles) ; le séminaire sur le surpeuplement carcéral en

Europe (24 mars 2017, Aix-en-Provence, France) ; le premier symposium de l'Association internationale des affaires correctionnelles et pénitentiaires (ICPA) sur la recherche en matière correctionnelle, qui a présenté SPACE (28-29 mars 2017, Gand, Belgique) ; le symposium sur les initiatives de lutte contre la radicalisation en prison dans le monde organisé par le ministère de la Justice des États-Unis (« Efforts to Address Prison Radicalization Worldwide », 25-26 avril 2017, Zagreb, Croatie) ; la conférence de COPE sur l'aide aux enfants de parents incarcérés (« Supporting children with imprisoned parents », 19 mai 2017, Naples, Italie) ; la réunion sur la radicalisation du Réseau européen de sensibilisation à la radicalisation (RESR) (23-24 mai 2017, Dublin, Irlande) ; la conférence 2017 de l'OSCE sur la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme, sur la prévention du terrorisme, la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme (« Preventing and Countering Violent Extremism and Radicalization that Lead to Terrorism », 23-24 mai 2017, Vienne, Autriche) ; la conférence sur la limitation du recours à l'emprisonnement dans la détermination de la peine et le processus de décision pénale (« Reducing the Use of Imprisonment in Sentencing & Penal Decision Making », 8-9 juin 2017, Édimbourg, Royaume-Uni).

1. Le Groupe de travail du Conseil de coopération pénologique a tenu sa 15^e réunion à Strasbourg du 10 au 12 avril 2017, avec M. Vivian Geiran à la présidence et M. Jörg Jesse à la vice-présidence. La liste des participants figure en annexe au présent rapport (Annexe II).

I. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour et des travaux. Informations fournies par le Secrétariat

2. L'ordre du jour est adopté (voir Annexe I). L'ordre des travaux et le rapport de la dernière réunion sont également approuvés.

3. Les participants prennent note de l'allocution d'ouverture de M. Jan Kleijssen, directeur, Direction de la société de l'information et de l'action contre la criminalité, DG Droits de l'homme et État de droit, qui remercie le PC-CP pour le travail accompli en 2016, en particulier l'élaboration des nouvelles Règles européennes sur les sanctions et les mesures appliquées dans la communauté (Recommandation CM/Rec (2017) 3 adoptée par le Comité des Ministres le 22 mars 2017) et du Guide du Conseil de l'Europe à l'intention des services pénitentiaires et de probation concernant la radicalisation et l'extrémisme violent (approuvé le même jour par le Comité des Ministres). Il salue les travaux entamés sur les enfants de parents incarcérés et sur la justice réparatrice. M. Kleijssen fait également l'éloge des statistiques SPACE, qui intéressent vivement les médias, les professionnels et les chercheurs du monde entier.

4. Les participants relèvent en outre que M. Kleijssen souligne la nécessité de traduire ces textes dans leur langue nationale et de les soutenir au niveau de leur pays, et que la traduction allemande du Guide réalisée par les autorités allemandes est d'ores et déjà disponible et consultable sur le site web du PC-CP.

5. Le groupe de travail du PC-CP prend également note de l'importante couverture médiatique dont a fait l'objet la publication des statistiques annuelles SPACE (deux conférences de presse, respectivement à Strasbourg et Bruxelles les 13 et 14 mars 2017) ainsi que de la réunion, très utile et fructueuse, des correspondants nationaux de SPACE I organisée à Strasbourg les 20 et 21 mars 2017. Il note en outre que des financements de l'Union européenne devraient être obtenus pour la poursuite du projet en 2018-2019.

6. Les participants prennent note des informations fournies par M. Carlo Chiaromonte, chef de la Division du droit pénal, Direction de la société de l'information et de l'action contre la criminalité, DG Droits de l'homme et État de droit, et plus précisément celles concernant l'état des travaux sur un projet de convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant les biens culturels (laquelle devrait être ouverte à la signature en mai 2017). Ils notent également le projet de tenue d'une conférence sur le trafic illicite de migrants (23 juin 2017) ; la tenue prochaine d'une deuxième réunion du sous-groupe du CDPC sur le surpeuplement carcéral (7 juin 2017) ; les travaux concernant les victimes d'infractions ; et les dernières demandes d'États non européens en vue d'une adhésion à la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées.

II. Enfants de parents incarcérés

7. Les participants prennent note des réponses au questionnaire sur les enfants de parents incarcérés (des réponses de 26 pays ont été reçues ; dans le cas de l'Allemagne, sept Länder ont répondu, ce qui porte le total des questionnaires complétés à 32). Ils prennent note également de la synthèse des réponses exposée par Mme Kate Philbrick et Mme Ria Wolleswinkel, expertes scientifiques.

8. Le Groupe de travail du PC-CP examine le texte du projet de recommandation sur les enfants de parents incarcérés, document PC CP (2017) 7, fait un certain nombre de commentaires et de modifications et remercie les deux expertes scientifiques pour leur travail. Il est décidé qu'une version révisée du texte, accompagnée d'un rapport faisant le point sur la situation actuelle en Europe - à partir d'informations rassemblées par Children of Prisoners Europe (COPE) et des réponses au questionnaire - et décrivant quelques bonnes pratiques, sera envoyée aux membres du Groupe de travail du PC-CP au plus tard le 19 juin 2017. Le Groupe de travail du PC-CP renverra ses commentaires et suggestions aux expertes scientifiques au plus tard le 31 juillet, et celles-ci adresseront au Secrétariat un projet révisé de recommandation et un projet révisé de rapport au plus tard le 4 septembre, pour examen lors de la prochaine réunion du Groupe de travail du PC-CP (20-22 septembre 2017).

III. Révision du commentaire sur les Règles pénitentiaires européennes (RPE)

9. Le Groupe de travail du PC-CP examine le rapport révisé sur les évolutions au plan international en matière de normes pénitentiaires depuis l'adoption, en 2006, des Règles pénitentiaires européennes (RPE), en particulier les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme dans ce domaine, les normes du CPT et les changements au sein du système des Nations Unies (adoption en 2015 du nouvel Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus, ou « Règles de Mandela ») [document PC-CP (2017) 3 rév préparé par M. Nikolaos Koulouris et comprenant une contribution du Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme]. Il remercie M. Koulouris pour son excellent travail.
10. Les participants tiennent avec M. Dirk Van Zyl Smit une conférence par Skype sur les travaux qu'il va mener concernant la révision du commentaire sur les RPE, et sur le calendrier de cette révision ; ils évoquent la possible nécessité, au vu de l'évolution susmentionnée des normes dans ce domaine, d'envisager une éventuelle révision de certaines règles elles-mêmes. Pour le professeur Van Zyl Smit, il s'agirait en particulier des règles concernant le placement à l'isolement, le bon ordre, les femmes détenues, la santé mentale, le surpeuplement et les organes de contrôle. Cependant, il doit être bien clair et bien compris dès le début de ce processus au niveau du PC-CP et du CDPC que si l'on procède à une révision, elle ne doit en aucun cas remettre en cause les normes et principes contenus actuellement dans les RPE.
11. Il est par conséquent décidé que M. Dirk Van Zyl Smit préparera pour la réunion de septembre 2017 du PC-CP une mise à jour des parties du commentaire concernant les règles à modifier éventuellement, pour discussion et préparation d'un document plus détaillé devant être examiné en réunion plénière par le PC-CP et le CDPC en 2017, afin d'obtenir des directives de la part des délégations nationales quant à la révision prévue des RPE. Il est donc décidé que le projet de commentaire révisé, ainsi que, le cas échéant, le projet de révision de certaines des RPE, seront prêts pour être adoptés par le CDPC en 2018.

IV. Justice réparatrice

12. Les participants examinent le document PC-CP (2017) 6 sur la justice réparatrice qui a été préparé par M. Ian Marder, expert scientifique, et remercient ce dernier pour son travail. Ils prennent également en considération l'avis préparé par le Forum européen pour la justice réparatrice (FEJR) et saluent la présence du représentant de cette organisation, M. Tim Chapman.
13. Etant donné que la définition de la justice réparatrice donnée par la directive 2012/29/UE du Parlement européen et du Conseil établissant des normes minimales concernant les droits, le soutien et la protection des victimes de la criminalité est identique à la définition de la médiation figurant dans la Recommandation (99) 19 du Comité des Ministres, une discussion se tient sur la portée de la mise à jour et sur les termes à utiliser (convient-il de remplacer « médiation » par « justice réparatrice », dans la mesure où cette expression peut couvrir le terme de « médiation » ?). Il est décidé que, malgré un changement dans le titre de la recommandation (pour intégrer « justice réparatrice »), il est nécessaire de faire figurer dans le texte « médiation judiciaire » ou « médiation en justice », termes plus précis connus des juridictions et utilisés dans de nombreux systèmes ; il convient en outre de définir tous les aspects du processus de justice réparatrice en général. Il est suggéré par ailleurs d'élaborer un ensemble distinct de règles sur le recours à la justice réparatrice dans les établissements pénitentiaires et en probation. Un avant-projet de structure pour la recommandation révisée est approuvé (Annexe III).
14. Il est décidé que M. Ian Marder enverra d'ici au 19 juin 2017 un projet révisé du texte de la recommandation et un projet de commentaire sur les règles. Le Groupe de travail du PC-CP lui adressera ses commentaires et suggestions en retour au plus tard le 31 juillet, et M. Ian Marder enverra au Secrétariat au plus tard le 4 septembre une version révisée du projet de texte de recommandation et de commentaire, pour examen à la prochaine réunion du Groupe de travail du PC-CP (20-22 septembre 2017).

V. 22e Conférence des directeurs des services pénitentiaires et de probation du Conseil de l'Europe (20-21 juin 2017, Norvège)

15. Le Groupe de travail du PC-CP prend des décisions concernant les modifications à introduire dans le projet de programme de la 22e Conférence des directeurs des services pénitentiaires et de probation (CDPPS), qui se tiendra en Norvège les 20 et 21 juin 2017, à savoir : réduction à neuf du nombre d'ateliers, en regroupant certains d'entre eux ; et mise en place, si cela est possible d'un point de vue logistique, d'un service d'interprétation simultanée en anglais/français/russe dans l'un des ateliers pour les trois séances consécutives prévues, afin que les participants intervenant dans une langue autre que l'anglais puissent partager leurs connaissances et leur expérience.

16. Les participants décident également quel membre du Groupe de travail du PC-CP animera quel atelier, et des propositions sont faites concernant la contribution éventuelle de telle ou telle délégation nationale dans tel ou tel atelier, en fonction des réponses apportées au questionnaire envoyé aux services pénitentiaires et de probation en préparation de la CDPDS (25 réponses reçues à ce jour).

17. Les projets de conclusions de la Conférence sont par ailleurs approuvés et il est décidé de les envoyer aux délégations en temps opportun avant la Conférence, pour examen final avant leur adoption.

VI. Procédures d'extradition

18. Les participants prennent note de l'exposé de Mme Anita van de Kar-Bachelet, secrétaire du Comité d'experts sur le fonctionnement des conventions européennes sur la coopération dans le domaine pénal (PC-OC), concernant certains aspects pratiques liés à la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur le transfèrement des personnes condamnées (STE n° 112) et de son Protocole additionnel (STE n° 167) : les coûts, la nécessité de traduire les documents, la corrélation existant dans certains cas entre décision de transfèrement et mesure d'expulsion ou de reconduite à la frontière, la question du consentement et les cas dans lesquels il n'est pas obligatoire, et celle de la possibilité, actuellement à l'étude, d'utiliser un outil électronique - avec les problèmes liés à la protection des données qui en découlent.

VII. Statistiques SPACE et travail avec les correspondants nationaux

19. Les participants prennent note de l'importante couverture médiatique dont a fait l'objet la publication des statistiques annuelles SPACE (deux conférences de presse tenues respectivement à Strasbourg et Bruxelles les 13 et 14 mars 2017) (liens vers les articles disponibles sur le site web du PC-CP).

20. Ils prennent note également des informations communiquées par M. Koulouris et le Secrétariat concernant la réunion, très utile et fructueuse, des correspondants nationaux de SPACE I, les 20 et 21 mars 2017, de l'analyse longitudinale de la situation dans les prisons européennes pour la période 2005-2015 qui doit être publiée, ainsi que du fait que des financements européens vont être mis à disposition pour la poursuite de ce projet en 2018-2019.

VIII. Présentation du nouveau site web et questions de visibilité

21. Le Groupe de travail du PC-CP prend note de la présentation de Mme Simona Ghita, administratrice web et coordinatrice communication web et travail collaboratif, sur le nouveau site web du PC-CP ; il salue l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité du site. Il est décidé de placer sur les sites web des administrations nationales concernées des États membres des informations et des liens vers ce site.

IX. Mandat du PC-CP pour 2018-2019

22. Le Groupe de travail du PC-CP approuve le projet de mandat comprenant les ajouts sur l'élection des membres du Groupe de travail, leurs compétences professionnelles et linguistiques, leur genre et leur origine géographique, sur la base de la Résolution CM/Res (2011) 24, et le transmet au CDPC pour approbation.

X. Parité

23. Le nombre total des participants était de 31 ; la participation des femmes et des hommes aux travaux était équilibrée à la fois en termes d'orateurs et d'intervenants sur les différents points de l'ordre du jour. Des questions relatives aux femmes et au genre ont été examinées aux points II, III, V et VI.

XI. Questions diverses

24. Le Secrétariat et les membres du Groupe de travail du PC-CP font part de plusieurs réunions auxquelles ils ont participé depuis la dernière réunion du Groupe de travail du PC-CP ou auxquelles ils vont prendre part prochainement. Des informations sont communiquées en particulier sur : l'audition de la Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE) du Parlement européen (9 février 2017, Bruxelles, Belgique) ; la première réunion sur les « Droits de l'homme en prison » pour des spécialistes de Tbilissi et de Soukhomi (1er - 3 mars 2017, Budapest, Hongrie) ; les conférences de presse sur SPACE (13 et 14 mars 2017, Strasbourg et Bruxelles) ; le séminaire sur le surpeuplement carcéral en Europe (24 mars 2017, Aix-en-Provence, France) ; le premier symposium de l'Association internationale des affaires correctionnelles et pénitentiaires (ICPA) sur la recherche en matière

correctionnelle, qui a présenté SPACE (28-29 mars 2017, Gand, Belgique) ; le symposium sur les initiatives de lutte contre la radicalisation en prison dans le monde organisé par le ministère de la Justice des États-Unis (« Efforts to Address Prison Radicalization Worldwide », 25-26 avril 2017, Zagreb, Croatie) ; la conférence de COPE sur l'aide aux enfants de parents incarcérés (« Supporting children with imprisoned parents », 19 mai 2017, Naples, Italie) ; la réunion sur la radicalisation du Réseau européen de sensibilisation à la radicalisation (RESR) (23-24 mai 2017, Dublin, Irlande) ; la conférence 2017 de l'OSCE sur la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme, sur la prévention du terrorisme, la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme (« Preventing and Countering Violent Extremism and Radicalization that Lead to Terrorism », 23-24 mai 2017, Vienne, Autriche) ; la conférence sur la limitation du recours à l'emprisonnement dans la détermination de la peine et le processus de décision pénale (« Reducing the Use of Imprisonment in Sentencing & Penal Decision Making », 8-9 juin 2017, Édimbourg, Royaume-Uni).

XII. Date de la prochaine réunion plénière

25. Le Groupe de travail du PC-CP tiendra sa prochaine réunion du 20 au 22 septembre 2017.

OoO

AGENDA / ORDRE DU JOUR

1. Opening of the meeting / Ouverture de la réunion

2. Adoption of the agenda and the order of business / Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux

3. Summary report of the last meeting / Rapport sommaire de la dernière réunion

***PC-CP (2017) 4
English / Français***

4. Information provided by the Secretariat / Informations fournies par le Secrétariat

5. Revision of the commentary to the European Prison Rules / Révision du commentaire aux Règles pénitentiaires européennes

***PC-CP (2017) 3 rev
English only***

6. Restorative justice in prison and probation fields / Justice réparatrice dans le domaine des prisons et de probation

***PC-CP (2017) 6
English only***

EU Directive on crime victims / Directive UE sur les victimes de la criminalité

CEPEJ Guidelines / Lignes directrices CEPEJ

EFRJ Review

7. Children of imprisoned parents / Enfants de parents incarcérés

***PC-CP (2017) 7
English only***

8. 22nd Council of Europe Conference of Directors of Prison and Probation Services (20-21 June 2017, Norway) / 22^e Conférence du Conseil de l'Europe des directeurs de services pénitentiaires et de probation (20-21 juin 2017, Norvège)

Draft Programme

9. Extradition proceedings, information provided by the PC-OC Secretariat / Procédures d'extradition, informations fournies par le secrétariat du PC-OC

10. SPACE Project / Projet SPACE

***PC-CP (2017) 5
English only***

11. Presentation of the new website and visibility issues / Présentation du nouveau site web et questions liées à la visibilité

12. Any other business / Questions diverses

13. Dates of the next meetings / Dates des prochaines réunions

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS

MEMBER STATES / ETATS MEMBRES

GEORGIA / GEORGIE

Irakli CHITANAVA

Deputy Head, Department of International Relations and European Integration, Ministry of Corrections, Tbilisi

POLAND / POLOGNE

Mirosław PRZYBYLSKI

Director, Department of the Enforcement of Judgments and Probation, Ministry of Justice, Warsaw

Robert TYPA

Minister Counsellor, Department of the Enforcement of Judgments and Probation, Ministry of Justice, Warsaw

RUSSIAN FEDERATION / FÉDÉRATION DE RUSSIE

Ilya ANTONOV

First deputy head, Legal Department, Federal Penal Service, Ministry of Justice, Moscow

Artem KULINTSOV

International Department, Federal Penal Service, Ministry of Justice, Moscow

**WORKING GROUP OF THE COUNCIL FOR PENOLOGICAL CO-OPERATION / GROUPE DE TRAVAIL DU
CONSEIL DE COOPERATION PENOLOGIQUE
(PC-CP)**

Martina BARIĆ

Social pedagogue, Head of Service of special programs, analysis, evaluation and prisoners' and juveniles' records, Ministry of Justice, Prison System Directorate, Head Office, Zagreb, Republic of Croatia

Nathalie BOISSOU

Directrice des services pénitentiaires, Responsable du pôle relations internationales, Cabinet de la Directrice de l'administration pénitentiaire, Ministère de la Justice, Direction de l'administration pénitentiaire, Cabinet Pôle relations internationales, Paris, France

Annie DEVOS

Administratrice générale des Maisons de Justice, Fédération Wallonie-Bruxelles, Bruxelles, Belgique

Vivian GEIRAN

Chair of the PC-CP

Director, Probation Service HQ, Dublin, Ireland

Joerg JESSE

Vice-Chair of the PC-CP

Director General, Prison and Probation Administration, Acts of Clemency, Ministry of Justice, Mecklenburg - Western Pomerania, Schwerin, Germany

Attila JUHÁSZ

Prison Governor, Senior member, Heves County Remand Prison, Eger, Hungary

Nikolaos KOULOURIS

Assistant Professor in Social Policy and Offenders' Custodial and Non-Custodial Treatment, Department of Social Administration and Political Science, Democritus University of Thrace, Komotini, Greece

Dominik LEHNER (Dr.)

President, Expert Committee on Offender Risk Assessment Northwest & Central Switzerland, Basel, Switzerland

Nadya RADKOVSKA
Head, Department for International Relations and Training of Staff, General Directorate Execution of Sentences,
Ministry of Justice, Sofia, Bulgaria

SCIENTIFIC EXPERTS / EXPERTS SCIENTIFIQUES

Tim CHAPMAN
Chair, European Forum for restorative Justice, Belfast, Northern Ireland, United Kingdom

Ian D. MARDER
Ph.D. student and Graduate Teaching Assistant, Centre for Criminal Justice Studies, Centre for Law and Social
Justice, School of Law, University of Leeds, United Kingdom

Kate PHILBRICK
Trained barrister and board member of Children of Prisoners Europe (COPE), Glasgow, Strathclyde, United
Kingdom

Maria Willemina WOLLESWINKEL
Director of Studies Faculty of Law, National Director and Chairperson E.MA in Human Rights and
Democratisation (EIUC-Venice), Maastricht, The Netherlands

* * * * *

OTHER PARTICIPANTS / AUTRES PARTICIPANTS

**CONFEDERATION OF EUROPEAN PROBATION / CONFEDERATION DE LA PROBATION EUROPÉENNE
(CEP)**

Willem VAN DER BRUGGE
Secretary General CEP, Confederation of European Probation, Utrecht, The Netherlands

EUROPEAN ORGANISATION OF PRISON AND CORRECTIONAL SERVICES (EuroPris)

Kirsten HAWLITSCHKEK
Executive Director, The Hague, Netherlands

OTHER COUNCIL OF EUROPE BODIES / AUTRES ORGANES DU CONSEIL DE L'EUROPE

**EUROPEAN COMMITTEE FOR THE PREVENTION OF TORTURE AND INHUMAN OR DEGRADING
TREATMENT OR PUNISHMENT (CPT) / COMITÉ EUROPÉEN POUR LA PRÉVENTION DE LA TORTURE
ET DES PEINES OU TRAITEMENTS INHUMAINS OU DÉGRADANTS (CPT)**

Hugh CHETWYND
Head of Division, Secretariat of the European Committee for the Prevention of Torture (CPT)

**EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS (ECHR) / COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME
(CEDH)**

Kresimir KAMBER
Lawyer / Juriste, Registry of the European Court of Human Rights / Greffe de la Cour européenne des droits de
l'homme

**AD HOC COMMITTEE FOR THE RIGHTS OF THE CHILD (CAHENF) / COMITÉ AD HOC POUR LES
DROITS DE L'ENFANTS (CAHENF)**

Maria Andriana KOSTOPOULOU (**Apologised/Excusée**)

SECRETARIAT OF THE COUNCIL OF EUROPE / SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

DIRECTORATE GENERAL I / DIRECTION GÉNÉRALE I

**HUMAN RIGHTS AND RULE OF LAW / INFORMATION SOCIETY AND ACTION AGAINST CRIME
DIRECTORATE**

**DROITS DE L'HOMME ET ETAT DE DROIT / DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION ET DE LA
LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ**

Jan KLEIJSEN
Director / Directeur

Simona GHITA
**Webmaster/Web communication and Collaboration Coordinator / Administratrice Web / Coordinatrice
communication web et travail collaboratif**

Oleksandra BEZKOROVAINA
Web Assistant / Assistante Web

Criminal Law Division / Division du droit pénal

Carlo CHIAROMONTE
**Head of Division / Chef de Division
Secretary to the CDPC / Secrétaire du CDPC**

Irina TANEVA
Secretary to the PC-CP / Secrétaire du PC-CP

Anita VAN DE KAR-BACHELET
Secretary to the PC-OC / Secrétaire du PC-OC

Christine COLEUR
Assistant / Assistante

Sylvie ELTER
Assistant / Assistante

Marina TSIKINTIKOU
Trainee / Stagiaire

INTERPRETERS / INTERPRÈTES

Grégoire DEVICTOR
Luke TILDEN
Chloé CHENETIER

Avant-projet de structure d'une recommandation sur la justice réparatrice

1. Champ d'application
2. Définitions (justice réparatrice ; médiation pénale ; auteur d'infraction ; victime)
3. Principes de base (notamment la non-discrimination, les droits des enfants...)
4. Étapes du processus de justice pénale où l'on peut faire appel à la justice réparatrice
 - a) Justice réparatrice intervenant au stade de la procédure policière
 - b) Justice réparatrice en tant que mesure de déjudiciarisation
 - c) Médiation judiciaire et autres processus de justice réparatrice
 - d) Justice réparatrice post-judiciaire
5. Normes pour les processus de justice réparatrice
 - a) Confidentialité, participation volontaire, aspects culturels...
 - b) Droits des victimes (attention particulière accordée aux enfants)
 - c) Formation de professionnels et de bénévoles
6. Renforcement des principes et des processus de justice réparatrice dans les établissements pénitentiaires et les services de probation
7. Recherche, évaluation, soutien